

# Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 24 mars 2022

Le président, M. Rasul Mawjee, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal dans sa configuration standard.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle, ainsi que l'équipe région et NRTV pour la retransmission en streaming et en direct de la présente séance.

## 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 59 Conseillères et Conseillers.

Il y a 14 excusé-e-s (Mmes Fabienne Bill, Isabelle Kunze, Véronique Villaine et Noémie Villois, MM. Nicolas Aeschmann, Cédric Amaudruz, Pascal Chollet, Moritz de Hadeln, Yvan Gremion, Adrian Hochreutener, Aurélien Joye, David Mayer, Patrick Mayer et Daniel Richard).

2 absent-e-s (MM. Jérôme Frachebourg et Victor Mendes Boavista).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Dans les délais, le Bureau a reçu 1 postulat et 2 interpellations :
  - Postulat de Mme Stella Motta Larrivé et consorts intitulé « Réduire l'abandon des chats et leurs impacts sur la biodiversité ».

Le président demande à Mme Stéphanie Larrivé, co-auteure du postulat, si elle désire développer son postulat séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. Le postulat, dont les Conseiller-ère-s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.
  - Interpellation de M. Sébastien Bertherin et de Mme Rosanna Vaccaro intitulée « Solidarité avec les réfugié-e-s de la guerre en Ukraine ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à ses auteurs s'ils désirent la développer séance tenante; ceux-ci répondent par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller-ère-s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.
  - Interpellation de M. Marc Morel intitulée « Pour une meilleure gestion temporaire de notre système d'épuration ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller-ère-s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 février 2022.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications des représentants des entités intercommunales.

#### **Préavis avec décision**

6. **Préavis municipal n° 16** relatif à l'adoption du projet d'élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir au Chemin de Fontenailles.

#### **Préavis – Première lecture**

7. **Préavis municipal n° 17** relatif à une demande d'octroi d'un prêt de CHF 250'000.- à la Paroisse catholique de Nyon.
8. **Préavis municipal n° 18** relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'extension de la galerie du restaurant scolaire de Grand-Champ.
9. **Préavis municipal n° 19** relatif à l'acquisition d'une portion d'environ 770 m<sup>2</sup> de la parcelle n° 1587, l'octroi d'un DDP et la relocalisation d'un abri à vélos en vue du développement de la parcelle n° 1591 pour la création de logements à loyer accessible et logements en propriété par étage (PPE) à prix abordable.

#### **Autres objets**

10. Postulat de Mme Stella Motta Larrivé et consorts intitulé « Réduire l'abandon des chats et leurs impacts sur la biodiversité ».
11. Interpellation de M. Sébastien Bertherin et de Mme Rosanna Vaccaro intitulée « Solidarité avec les réfugié·e·s de la guerre en Ukraine ».
12. Interpellation de M. Marc Morel intitulée « Pour une meilleure gestion temporaire de notre système d'épuration ».

#### **Divers**

13. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur cet ordre du jour ainsi modifié.
  - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Décision**

*L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.*

*Avec l'arrivée de M. Jérôme Frachebourg, le nombre de Conseiller·ère·s présent·e·s passe à 60.*

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 février 2022**

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Décision**

*À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 février 2022.*

### 3. Communications du Bureau

- En date du 19 mars 2022, M. Michel Grosbois a adressé un courriel au président concernant l'utilisation des bâtiments de l'ancien WWF pour abriter des familles ukrainiennes. Dans la mesure où dit courriel relève de la compétence de la Municipalité, celui-ci a été transmis à cette dernière, laquelle a déjà pris en compte son désir.
- Par courrier du 20 mars 2022, le Bureau a été informé de la démission de M. Victor Braune, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2022. Le président donne lecture du courrier reçu. Au nom du Bureau, le président remercie chaleureusement M. Victor Braune pour tout ce qu'il a apporté au sein du Conseil communal, lequel regrettera sa présence et espère pouvoir le retrouver à nouveau dans un proche avenir sur la côte glandoise.
- Le 20 mars 2022 ont eu lieu les élections cantonales. Pour la commune de Gland, les résultats sont les suivants :

Élection au Conseil d'État (1<sup>er</sup> tour) :

Bulletins rentrés : 1'995

Bulletins valables : 1'958                      Participation : 28.64 %

Election au Grand Conseil :

Bulletins rentrés : 2'005

Bulletins valables : 1'945                      Participation : 28.79 %

Le président remercie toutes les personnes ayant œuvré aux opérations de dépouillement ainsi que le personnel de l'Administration communale qui a procédé à la saisie des bulletins. Il regrette naturellement le faible taux de participation et espère que le 2<sup>ème</sup> tour sera plus dynamique, avec une participation plus élevée. Il remercie aussi les nombreux-ses Conseiller-ère-s ainsi que les glandois-es qui se sont porté-e-s candidat-e-s et qui malheureusement n'ont pas réussi à obtenir encore un siège de députation. Cela ne saurait éventuellement tarder avec les viennent-ensuite.

Les résultats complets, commune par commune, pour chaque candidat, sont disponibles sur le site Internet du Canton [www.vd.ch](http://www.vd.ch). Le 2<sup>ème</sup> tour de l'élection au Conseil d'État aura lieu le 10 avril 2022, étant précisé que Mme Christelle Luisier-Brodard a été élue au 1<sup>er</sup> tour. Le président rappelle aux Conseiller-ère-s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux-elles. Il rappelle également que pour qu'un vote soit valable, un seul bulletin par enveloppe ne sera autorisé.

- Le 21 mars 2022, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 5 mai 2022.

### 4. Communications de la Municipalité

**Mme Christine Girod**, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

- Accueil de réfugié-e-s en provenance de l'Ukraine : dans le cadre du conflit actuel, la Suisse voit des réfugié-e-s ukrainien-ne-s affluer en nombre. Le canton de Vaud s'attend à accueillir plusieurs milliers de personnes ces prochaines semaines ou prochains mois en quête de protection, via l'EVAM (Établissement vaudois pour l'accueil des migrants).

La ville de Gland a été sollicitée pour la mise à disposition de l'ancien bâtiment du WWF, demande à laquelle la Municipalité a répondu favorablement dans sa séance du 14 mars 2022, ceci pour une durée temporaire, à savoir jusqu'au 12 septembre 2022. L'Organisation régionale de la protection civile (ci-après : ORPC) du district de Nyon est en charge opérationnelle de cet accueil d'urgence, dont la date d'ouverture officielle n'est pas encore connue à ce jour. Cette mise à disposition permettra aux réfugié-e-s ukrainien-ne-s de bénéficier d'un accueil d'urgence et d'y résider pour une courte durée, le temps de rejoindre une structure d'hébergement plus pérenne.

En parallèle, la ville de Gland répond favorablement à la demande de la Caravane sans Frontière pour mettre à disposition un local dans l'annexe du site de l'ancien WWF qui permettra la récolte, le stockage et la distribution de vêtements et d'articles de puériculture en faveur des familles de réfugié·e·s. Dès qu'elle aura pris ses quartiers, cette association établira la liste des biens nécessaires, laquelle sera diffusée par la Commune sur les réseaux habituels et sera également affichée à la porte du bâtiment.

Toujours dans sa séance du 14 mars 2022, la Municipalité a décidé d'offrir un don de CHF 10'000.- à la Chaîne du Bonheur. Elle a également décidé d'adresser un courrier à toutes et tous les ressortissant·e·s russes et ukrainien·ne·s établi·e·s sur la commune de Gland pour leur témoigner de sa solidarité.

La Municipalité, par le biais en particulier de M. le Municipal Gérald Cretegny, en charge du Service de la population (ci-après : SPOP) ou d'elle-même, est en contact régulier avec M. le Commandant de l'ORPC de Nyon, lequel a assuré qu'il ne manquera pas de lui relayer toute demande supplémentaire qui pourrait émaner de la part des réfugié·e·s, auquel cas la Municipalité les traitera ou les communiquera.

Au nom de la Municipalité, elle aimerait aussi relever et saluer l'engagement des nombreux·ses Glandois·es qui se sont déjà manifesté·e·s et remercier toute la population pour l'accueil qu'elle réserve à ces personnes qui viennent d'Ukraine.

Pour toute demande supplémentaire, pour toute envie de s'impliquer dans une association ou d'apporter son aide sous quelque forme que ce soit, elle encourage les personnes intéressées à se rendre sur le site Internet [www.evam.ch](http://www.evam.ch) où se trouvent les possibilités de faire des dons ou d'organiser quelque chose. Il est également important de se soutenir puisqu'il y a beaucoup d'initiatives qui sont déjà en cours dans le district et à Gland, et il est peut-être aussi bien, avant de réinventer quelque chose, de donner un coup de main à ce qui est déjà mis en place.

- Ressources humaines : la vie des collaborateur·trice·s au sein de l'Administration communale évolue régulièrement et voici quelques informations de ce qui s'est passé depuis le début de l'année 2022.

#### Engagements :

- dès le 10 janvier 2022 : Mme Ghislaine Mühlemann, collaboratrice administrative, au SPOP;
- dès le 1<sup>er</sup> février 2022 : Mme Cécilia Loth, assistante de sécurité publique, au SPOP;
- dès le 1<sup>er</sup> avril 2022 : M. Bento Manuel Varanda Baiao, collaborateur voirie, au Service des infrastructures et de l'environnement (ci-après : SIE);
- dès le 1<sup>er</sup> avril 2022 : M. Léo Tachet, collaborateur déchèterie, au SIE.

#### Départs :

- au 31 janvier 2022 : Mme Emmanuelle Chevalier, conseillère en insertion professionnelle, au Service de l'enfance et de la jeunesse, démission;
  - au 28 février 2022 : M. Rui Vieira Guerreira, assistant de sécurité publique, au SPOP, fin de contrat;
  - au 31 mars 2022 : Mme Patricia Guibert, secrétaire, au SIE, pré-retraite. Mme Patricia Guibert a travaillé plus de 33 ans au sein de l'Administration communale et la Municipalité la remercie vivement pour sa fidélité et son travail, tout en lui souhaitant une bonne retraite;
  - au 30 avril 2022 : M. Davide Troiano, fontainier, au SIE, démission en vue d'un nouvel engagement professionnel et d'une nouvelle opportunité qui s'est offerte à lui.
- Développement durable : à l'instar de l'expérience de 2021, la Municipalité a souhaité s'associer à nouveau à l'édition 2022 de Cyclomania, conjointement avec les villes de Nyon et Prangins. Ce programme de promotion du vélo, soutenu par SuisseEnergie et mis en place par Provélo, se tiendra durant tout le mois de septembre. Le but est de lancer un défi aux habitant·e·s des trois communes : celui de pédaler le plus possible avec des prix à gagner à la clé. Cela permettra de montrer l'engouement pour le vélo qu'il y a dans la commune de Gland.
  - Dans le cadre du festival OFF des assises de la transition énergétique, la ville de Gland organisera un événement qui aura lieu le mardi 31 mai 2022, en fin d'après-midi. Celui-ci se concentrera sur le bois sous tous ses aspects (combustible, matériau de construction, puits carbone et abri pour la biodiversité). Cet événement comportera une partie ludique et une partie plus officielle organisée en collaboration avec la Région de Nyon. Cela sera également l'occasion de découvrir la déclinaison du Plan climat de la ville de Gland.

- Région de Nyon : lors du Conseil communal du 7 octobre dernier, Monsieur Samuel Freuler a interpellé la Municipalité afin d'avoir des nouvelles concernant les sorties autoroutières et le carrefour de la Bichette. Voici quelques informations concernant ce dossier.

Les discussions entre les partenaires concernés, à savoir Région de Nyon, l'État de Vaud et les communes de Vich et de Gland, semblent désormais être au vert pour s'accorder sur un projet de convention. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a informé qu'une pré-convention de répartition financière – quasi identique à celle proposée en 2020 par le Canton – est en cours. L'unique différence réside dans le fait que le pilotage du mandat d'étude de ce projet sera désormais assuré par l'Office fédéral des routes (OFROU), en tant que financeur principal du projet, et non plus par le Canton. Dans ce sens-là, la pré-convention va arriver sur le bureau de la Municipalité et de Région de Nyon. Cela engendrera certainement des discussions et des demandes de validation. Le chantier est donc à nouveau ouvert. Le calendrier n'est pas encore connu, mais les choses avancent dans le bon sens elle l'espère.

#### **M. Gérald Cretegy, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)**

- N'a pas de communication.

#### **Mme Isabelle Monney, Municipale (Culture, logement, affaires sociales)**

- Concours artistique Interface Sud de la Gare : dans le cadre du préavis municipal n° 79 lié à la requalification du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron nord, un concours a été lancé en lien avec le pour-cent culturel dédié. Cinq bureaux ont été invités, un s'est désisté et 4 concurrents, tous implantés dans la région, ont présenté leur projet lors de la session du jury le jeudi 3 mars 2022. Ce jury était constitué de la Commission culturelle, d'experts, de chefs de services et de chefs de groupe de la Ville.

Le lauréat est l'atelier d'artistes « Giroscope », associé à « Samedi SNC », collectif d'architectes et d'ingénieurs, tous issus de la région glandoise. Leur projet intitulé « La Crétaux » est une rencontre entre sculpture artistique et mobilier urbain, et son but est de proposer un ensemble d'objets inhabituels qui cherchent à rassembler.

- Été en Ville : la Municipalité a choisi de reconduire « L'Été en Ville ». Du 17 juin au 17 juillet 2022, la manifestation se déplacera dans les quartiers suivants :
  - Grand-Champ
  - Ancien bâtiment du WWF
  - Place Blanche
  - Vieux-Bourg (Pépinière et esplanade Grand'Rue)

En parallèle, dès le 4 juillet 2022, c'est le programme de « L'Été à la Falaise » qui débutera.

À chaque fois, de nombreuses propositions sportives, culturelles, ludiques, des concerts ou des rendez-vous pour les familles ou la jeunesse seront proposés gratuitement.

- Visions du Réel : l'édition 2022 se fera enfin en présentiel du 7 au 16 avril. Grand-Champ présentera la programmation « Grand-Angle » avec une quinzaine de projections et également une nouvelle thématique d'événements pédagogiques pour les écoliers. La soirée d'inauguration glandoise aura lieu le samedi 9 avril 2022 à 19h00 et un apéritif de bienvenue est prévu dès 18h00. Les Conseiller·ère·s recevront une invitation personnelle en temps voulu.
- Exposition « Carnet de Bord » de Mme Sarah Bovet : ce soir avait lieu le vernissage de l'exposition, suite à une résidence de l'artiste au Groenland. La population pourra visiter cette magnifique exposition, qui durera jusqu'au 30 juin 2022, lors d'événements qui se dérouleront au théâtre et sur invitation.
- Mois de la santé : du 3 avril au 1er mai 2022, la ville de Gland organisera le mois de la santé et du bien-être. Une occasion de se remettre en forme avant l'été tout en bénéficiant de conseils diététiques, de conférences, d'ateliers, d'activités sportives ou de séances de bien-être pour tous les âges. Les inscriptions peuvent se faire via le site Internet [www.gland.ch](http://www.gland.ch).

## M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports et domaines)

### Économie

- 50 offres du Passeport glandois automnal sont encore valables jusqu'au 31 mars 2022 et il invite la population à ne pas hésiter à en profiter.
- Le Pop'Up Shop rebondit de façon inédite tout comme l'ancien bâtiment du WWF, et là pour les mêmes raisons puisque depuis quelques jours s'est organisé un point-rencontre destinés aux réfugié-e-s ukrainien-ne-s dans le Pop'Up Café par des bénévoles glandois, avec notamment la participation de l'Association des parents d'élèves de Gland (APE). Cela permet dès lors de voir une nouvelle face de l'économie glandoise solidaire et participative.

### Finances

- Deux boucllements de crédit de préavis sont annoncés, à savoir :

Préavis municipal n° 58/2019 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et d'achèvement de l'orgue du Temple Saint-Paul	
Crédit d'investissement accordé	CHF 205'986.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 205'886.51
Total des subventions reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 205'886.51, soit 99.95 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 99.49
Amortissement cumulé au 31 décembre 2020	CHF 0.00
Solde à amortir au	CHF 205'886.51

Préavis municipal n° 43/2018 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la renaturation du Lavasson	
Crédit d'investissement accordé	CHF 0.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 443'709.95
Total des subventions reçues	CHF 443'709.95
Investissement net	CHF 0.00
	conformément au préavis, le projet est entièrement financé par le canton de Vaud, la Confédération et le label Naturemade Star
Solde disponible	CHF 0.00
Amortissement cumulé au 31 décembre 2021	CHF 0.00
Solde à amortir au	CHF 0.00

### Sports

- Le programme « Bouge ! » est désormais disponible. Les mérites sportifs régionaux auront lieu le 31 mars prochain à Grand-Champ, le 10 avril aura lieu un séminaire sur le running en collaboration avec La Lignière, et la Gland Spring Run aura quant à elle lieu le 1<sup>er</sup> mai 2022, en format habituel comme avant la Covid-19, avec la nouveauté qu'une partie des commerçant-e-s du marché hebdomadaire seront présent-e-s sur la place de Montoly afin de pouvoir aussi assurer la subsistance et les boissons pour tout le monde et faire office de marché du dimanche ce jour-là. Des entraînements pour la Gland Spring Run seront organisés les 17 et 24 avril 2022 pour la marche 5 km, la course 5 km ou 10 km, lesquels seront suivis d'un petit-déjeuner.

## M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Les travaux de la Salle communale débiteront en mai 2022 pour se terminer en principe au mois de septembre 2022. La Salle sera quand-même utilisable durant cette période à certaines plages, mais les travaux devraient aller bon train.

- Les appels d'offres pour les surélévations des bâtiments scolaires sont terminés. Pour le collège de Mauverney, le lauréat est l'architecte Ferrari de Lausanne et, pour le collège de Grand-Champ, c'est le bureau Lombardi de Genève. La Municipalité va prochainement pouvoir commencer à travailler avec eux pour ces deux assez gros chantiers. Le préavis pour le crédit de réalisation devrait être présenté au Conseil communal dans 8 mois environ.
- La ville de Gland a obtenu le label « Site à 2000 watts » pour le Plan d'affectation Gare-Sud. Au niveau du Plan d'affectation et de l'examen préalable, la Municipalité va aller de l'avant pour voir si elle peut tenir ce label jusqu'au bout, lequel est extrêmement contraignant mais très intéressant pour les générations à venir.
- La Municipalité a reçu une lettre de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) qui va un peu dans le sens de l'interpellation déposée par M. Marc Morel. L'APEC a manifestement revu son mode d'épuration et a vu avec le Canton les possibilités existantes pour donner plus de capacités à sa station d'épuration, ce qui fait que l'APEC a levé ses restrictions sur l'entier des 21 communes membres. Le pseudo moratoire a donc été levé. La Municipalité n'a pas encore décidé comment elle va réagir avec ces directives, cela sera fait ces prochaines semaines pour pouvoir délivrer quelques permis de construire.
- Il fait part d'une petite déception, à savoir que le Service des bâtiments a fait de nombreux efforts pour informer la Commission de l'aménagement du territoire, et malheureusement la participation est décevante. Par exemple, lors de la présentation publique du Plan d'affectation de La Lignière qui a été faite mardi passé, seul·e·s 4 membres sur 7 étaient présent·e·s. Ceci est un peu dommage, mais la Municipalité continuera à informer cette Commission pour qu'elle puisse faire des retours aux Conseiller·ère·s lors des différents préavis qui leur seront présentés.

#### **Mme Jeannette Weber**, Municipale (Accueil de l'enfance, jeunesse et écoles)

- Le Centre thérapeutique de jour s'est installé aux Perrerets, où il occupe 2 salles de classe. Ce Centre dépend du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation. Il accueille une classe de 6 enfants de 4 à 12 ans qui se trouvent sous le spectre de l'autisme. Le but est de pouvoir intégrer les enfants dans le système scolaire au bout de 2 ans. Ce projet est initié et subventionné par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV). La Municipalité aimerait donner la possibilité d'intégrer ces enfants au fonctionnement des Perrerets, que ce soit pour la récréation ou pour participer à diverses animations et spectacles. Ce projet caractérise parfaitement le Concept 360 et l'école inclusive.
- L'établissement scolaire de Grand-Champ participe au projet pilote « Agir contre la précarité menstruelle ». Ce projet vise à proposer des produits menstruels en libre-accès dans un objectif de dépanner et de lutter enfin contre la précarité menstruelle. Des distributeurs ont été déposés et permettront aux élèves de trouver les produits dont elles pourraient avoir besoin en cas de nécessité.
- Le bus « Espace prévention La Côte » est de retour à Gland. Il sera stationné devant Grand-Champ durant les mois d'avril et de mai 2022, soit à midi ou à la sortie des classes les après-midis.
- Le Centre aéré de printemps aura lieu du 25 au 29 avril 2022. 30 enfants y sont inscrits, avec une majorité d'enfants âgés de 9 à 12 ans. En moins d'une semaine, toutes les places disponibles étaient prises. Les enfants vont rencontrer M. Vincent Guillod, archiviste, pour une découverte du bâtiment communal et son histoire. Une balade sur le sentier historique du Baron Guiguer avec un jeu de piste sera également organisé. Ils finiront la semaine sur une note gourmande avec un partenaire de la région. Les enfants auront en effet l'opportunité de réaliser un lapin en chocolat avec M. Michel Rapp qui se déplacera dans les locaux des Perrerets.
- La Fête du Chêne aura lieu cette année le jeudi 30 juin avec son cortège à 19h00, lequel sera suivi d'une partie festive aux Perrerets.

## Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Infrastructures et environnement)

- Suite à l'intervention de M. Steve Binggeli lors de la dernière séance du Conseil communal, elle souhaite ce soir faire un point sur la gestion des forêts communales et privées.

Pour les travaux forestiers dans les forêts communales, la ville de Gland fait appel depuis de nombreuses années au Groupement forestier de la Serine, l'AGFORS. Comme l'avait annoncé son prédécesseur M. Michael Rohrer, Gland a officiellement rejoint ce Groupement forestier le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Le travail de ce groupement est notamment d'assurer la bonne mise en œuvre du plan communal de gestion des forêts, son suivi et son adaptation aux enjeux du changement climatique. En rejoignant officiellement l'AGFORS, la Ville a souhaité renforcer sa vision politique sur la gestion des forêts et rejoindre un centre de compétence reconnu en la matière.

Comparé à d'autres membres du Groupement, la ville de Gland n'est pas une grande commune forestière. Le territoire communal est composé de 111 hectares de surfaces forestières, dont 89 % appartiennent à des propriétaires privés, comme c'est le cas de la forêt que mentionnait M. Steve Binggeli, 1 % appartient au Canton et à la Confédération, et seuls 10 % appartiennent à la commune de Gland, soit 11 hectares. Il est à noter que la Commune est aussi propriétaire de forêts à Arzier-Le Muids, à Genolier, à Vich et à Luins, pour un total de 17 hectares.

Voilà comment sont gérées les forêts communales et privées sous l'égide de l'AGFORS. Tout d'abord, ces propriétés forestières sont certifiées par les labels FSC et PEFC, gage d'une gestion durable. Ensuite, il faut savoir que les coupes de bois sont nécessaires afin de conserver des forêts saines mais aussi de répondre aux enjeux sécuritaires. Même si les coupes peuvent parfois donner l'impression d'une forêt dévastée, ce n'est qu'une impression.

Une fois que les bois sont arrivés à maturité, la forêt est éclaircie afin que les autres arbres puissent aussi avoir la place nécessaire pour se développer. Les bois instables ou dangereux sont alors évacués et sont ensuite valorisés en énergies dans les chauffages locaux comme à Begnins, ou plus près de chez nous, à Eikenøtt et à Montoly.

Elle souhaite terminer en partageant une phrase que lui a écrite M. Amaury Annen, garde-forestier :

*« Lorsque vous construisez une maison, entre le premier coup de pioche et le premier apéro sur la terrasse et le gazon tondu, il faut environ 2 ans. En forêt, c'est pareil : entre la fin des travaux et jusqu'à ce que la nature reprenne ses droits, il faut aussi ce laps de temps. La forêt et son évolution ne sont pas en adéquation avec notre société de l'immédiateté ».*

M. Amaury Annen se tient volontiers à disposition pour tout renseignement complémentaire.

- S'agissant des déchets sauvages, la ville de Gland est cette année partenaire du « Coup de Balai », une action cantonale de ramassage des déchets qui aura lieu les 26 et 27 mars 2022, soit le week-end prochain. Cette opération est organisée par l'association « Ensemble sur la Côte » en collaboration avec les scouts Noirmont-Gland, deux organisations qu'elle remercie vivement pour leur implication dans la Commune. L'événement affiche déjà complet avec 85 participant·e·s inscrit·e·s.
- Une dizaine de bulles de bande dessinée vont prochainement fleurir dans divers endroits stratégiques et sensibles de la Ville. Ces panneaux de sensibilisation auront comme objectif d'attirer l'attention de la population sur les impacts environnementaux des déchets sauvages. À cela s'ajoute, dans le plan de mesures 2022, un renforcement du nombre de marquages au sol à côté des grilles d'évacuation des eaux, marquages destinés à interpeller les personnes qui jettent encore leurs mégots par terre.

Si quelqu'un souhaite organiser une campagne de sensibilisation ou une action de ramassage des déchets, il ne faut pas hésiter à contacter la Municipalité et c'est avec plaisir qu'elle donnera de la visibilité aux diverses actions sur la prochaine page littering du site Internet de la ville de Gland.

Le président rappelle aux Conseiller·ère·s que les membres de la Municipalité sont toujours à la disposition des différents partis politiques qui ne sont pas représentés au niveau de l'exécutif afin de partager ou de discuter de certains objets de leurs dicastères.



## 5. Communications des représentant·e·s des entités intercommunales

- Les communications du délégué au Conseil intercommunal de l'ORPC du district de Nyon ont été transmises ce jour aux Conseiller·ère·s par voie électronique et seront jointes au présent procès-verbal.
- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## PRÉAVIS AVEC DÉCISION

## 6. Préavis municipal n° 16 relatif à l'adoption du projet d'élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir au Chemin de Fontenailles

- M. Raphaël Grandjean, en remplacement de M. Yvan Gremion, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique excusé à la présente séance, rappelle les vœux présentés par dite Commission, qui sont les suivants :
  - La Commission désire ardemment que la zone du projet passe le plus vite possible en zone 30 km/h et souhaite donc que la Municipalité anticipe le plus possible les démarches allant dans ce sens.
  - La Commission remarque qu'il serait indispensable de posséder une étude globale sur la mobilité sur la totalité du territoire de la ville de Gland. Cela permettrait d'avoir une meilleure vue d'ensemble lors de l'étude de préavis tels que celui-ci.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : souhaite ajouter 3 points, dont l'un est important. Le premier point est qu'il y a eu une coquille dans le préavis qui a malheureusement été reprise dans le rapport de la Commission technique. Il ne s'agit en effet pas de 10'500 m<sup>2</sup> qui seront cédés, mais bien de 230 m<sup>2</sup>.

Ensuite, concernant les 2 vœux présentés par la Commission technique, la Municipalité s'engage à faire et à réaliser une étude de chemin de circulation avec une analyse de tracés, couplée d'une analyse des régimes de vitesse pour garantir justement la fluidité du trafic dans le secteur des Avouillons. Elle peut dès lors confirmer que cela sera fait.

Pour l'étude globale de mobilité, elle rappelle aussi qu'il existe le Plan des mobilités et du stationnement (PDMS) de la ville de Gland qui est en cours et dont elle avait parlé lors de la dernière séance du Conseil communal, avec une phase de diagnostics qui est maintenant terminée et qui prend en considération les futurs flux qui seraient générés par le McDonald's.

- M. Patrick Messmer : déclare que le sujet qui est soumis au Conseil communal est exceptionnel. Non pas par sa qualité de réalisation et son utilité, mais par sa démesure, son interrogation sur le plan éthique et ses nombreux doutes sur le plan déontologique. La Commission technique, dans son préambule, indique qu'elle n'analyse pas s'il est pertinent de construire un McDo, ce qui est assez incompréhensible car le seul but affirmé par la Municipalité avec ce préavis est la création même de l'un des plus grands McDrive et McDonald's de Suisse romande. Preuve en est qu'en cas de refus de ce préavis, le McDo ne se fera pas. L'Avenue du Mont-Blanc est d'ores et déjà saturée avant même d'accueillir 1'200 habitants à La Combaz, des feux, car on ne peut pas faire autrement, ainsi qu'un développement urbanistique et commercial effréné aux Avouillons qui va amener des centaines de pendulaires supplémentaires.

Avec ce gigantesque McDo de 290 places assises et ses 2 pistes pour un McDrive, il est créé en plus un appel d'air pour faire venir des automobilistes extérieurs à la Commune. Ceux-ci ne feront que traverser l'Avenue du Mont-Blanc et repartir. Est-ce donc de cette manière que la Municipalité met l'humain glandois au centre de son action comme elle le promet dans son programme de législature ? Si nous ne sommes pas là pour juger de la pertinence de se nourrir dans un McDo, ce n'est certainement pas à la ville de Gland d'encourager un accroissement du trafic. Bien sûr, on nous dit que ces aménagements sont gratuits, alors pourquoi s'en passer ? Mais avons-nous analysé les problèmes et conséquences collatérales qui eux seront à la charge de la Commune ? Il invite donc l'Assemblée à refuser ce préavis ou en tout cas à la Municipalité de présenter une nouvelle copie.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : rappelle ici qu'il s'agit d'un projet routier et non pas d'une détermination si oui ou non on souhaiterait un McDonald's sur le territoire glandois. Sur ce point, on n'a juste rien à dire. Ensuite, si ce projet routier venait à être refusé, cela ne voudrait pas dire que le McDonald's ne viendrait pas s'implanter. On n'en sait juste rien à ce stade. De plus, elle aimerait juste dire que si les Conseiller·ère·s sont allé·e·s se promener vers Totem Escalade et aux alentours, il·elle·s ont pu constater que la sécurité n'est pas top et que ce projet routier améliore la situation actuelle de manière intéressante, avec des piétons, avec des trottoirs, avec un élargissement de la chaussée. C'est donc sur cette amélioration de la situation actuelle qu'elle souhaitait attirer l'attention des Conseiller·ère·s.
- M. José Caiano : déclare qu'en effet on peut dire que ce trottoir est nécessaire au niveau de la sécurité, mais ce qu'il regrette dans ce projet, c'est que l'on prend juste une partie et non pas le Chemin de Fontenailles complet. Parce que la zone en elle-même est en train de se développer et on n'aura pas uniquement une problématique le jour où il y aura le McDonald's. Cela concernera également toute la Route des Avouillons jusqu'à son extrémité. Il ne faut pas oublier qu'une crèche est stationnée juste en haut, qu'un développement complet de Streetbox est en train de se faire, qu'il y a d'autres bâtiments, et il pense que l'on fait toujours les choses à moitié. Et cela aurait été bien que la globalité soit prise dans ce projet-là.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : pense que M. José Caiano parle du Chemin de Fontenailles nord-sud, qui lui est un chemin uniquement réservé aux ayants droit, c'est-à-dire aux personnes qui viennent travailler dans les entreprises situées à cet endroit où aux clients du fitness par exemple. Les véhicules des ayants droit peuvent passer, mais il n'y a pas de circulation possible sur ce chemin-là. Ensuite, les aménagements sur le Chemin de Fontenailles nord-sud sont très limités puisqu'il y a d'un côté une zone agricole avec des surfaces d'assolement (SDA) que l'on ne peut pas toucher, il est donc impossible d'élargir la route ou le gabarit pour y mettre un trottoir, et de l'autre côté il y a des entreprises privées et cela voudrait dire qu'éventuellement il faudrait aller exproprier, ce qui n'est aujourd'hui pas la volonté de la Municipalité.
- M. Raphaël Grandjean : explique, pour rassurer ses collègues Conseiller·ère·s, que les débats ont été assez soutenus au sein de la Commission technique pour savoir ce qu'elle devait faire. Personnellement, il n'est pas enchanté par la venue du McDonald's, mais d'un point de vue purement de mobilité, si l'on prend uniquement ce projet, comme l'a expliqué Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger, le Chemin de Fontenailles ne pourra pas accueillir plus de voitures qu'il en a actuellement. Selon l'étude de mobilité effectuée par McDonald's pour l'installation, on est à 600 mouvements par jour sur ce chemin. Il est difficile de faire mieux actuellement en termes d'équipements. Il a également posé la question de savoir si le trafic pouvait être organisé différemment sur la parcelle. Alors oui c'est possible, bien sûr, le Conseil communal peut refuser ce préavis et laisser McDonald's organiser différemment le trafic sur la parcelle, mais cela voudrait dire que l'on va doubler les mouvements des voitures sur cette partie de l'Avenue du Mont-Blanc parce que les véhicules ne pourront pas entrer directement comme proposé, et il faut aussi tenir compte de cela. C'est effectivement la moins mauvaise des solutions qui est proposée.
- Mme Regina Bovet : aimerait savoir si la Municipalité a regardé un peu plus loin. Qu'est-ce que cela rapporterait à la société glandoise du point de vue des impôts ou des revenus ? La Municipalité a-t-elle étudié, réfléchi, a-t-elle déjà un feed-back ? Cela amènerait-il aussi de positif au niveau financier ?

L'Avenue du Mont-Blanc sera l'accès principal. Elle imagine que les personnes habitant dans les hauteurs n'iront pas à Nyon et passeront par l'Avenue du Mont-Blanc et que les autres personnes viendront par la Route Suisse. Elle aimerait savoir qui paiera toutes ces routes qui seront défectueuses au bout d'un moment, parce qu'évidemment cela engendrera beaucoup de trafic et il faudra refaire les routes, comme cela est déjà le cas à la Vy-Creuse. Elle voit donc un problème à plus long terme, et finalement la population glandoise devra payer plus d'impôts car il faudra refaire toutes ces routes.

- M. Gilles Davoine : veut bien répondre à cette question sur les impôts, sachant que ce n'est pas le sujet. Certain-e-s Conseiller-ère-s veulent transformer cela en sujet McDonald's, et il le comprend. Mais ce n'est pas le sujet pour de nombreuses raisons différentes qui ont déjà été évoquées. C'est-à-dire que l'on ne parle pas ici du McDo, et les droits démocratiques sont parfaitement respectés puisque le McDonald's fait l'objet d'oppositions en ce qui concerne le permis de construire, et certainement que les opposants iront plus loin, feront recours, et la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois se chargera de regarder si ce projet est conforme aux normes ou non. Nous n'avons pas notre mot à dire ici parce que la Constitution fédérale garantit la liberté du commerce et de l'industrie, ce qui fait que McDonald's a le droit de s'installer en ville de Gland. Et on ne peut pas ici, sur un sujet qui nous est posé sur un trottoir dont on doit dire s'il est ou non conforme, dont la DGMR et les Services du Canton ont déjà confirmé que c'était le cas, partir sur une autre discussion et dire en fait que l'on ne veut pas le McDo, sachant qu'en plus c'est inutile puisque ce n'est pas le sujet non plus parce que McDo pourra quand-même s'installer même si le préavis est refusé, mais il y aura finalement des aménagements qui seront moins intéressants et moins intelligents. Il ne faut donc pas confondre cela.

Il rappelle aussi que ce n'est pas parce que le Conseil communal prend une décision que c'est tranché. Par exemple, le Conseil communal avait accepté un chemin au bord du lac, eh bien finalement il y a des recours et on n'y est toujours pas. Parce que ce n'est pas parce que le Conseil communal prend une décision que cette dernière n'est pas susceptible d'un recours et que l'on ne peut pas avoir derrière un tribunal qui lui donne tort, ce qui a été le cas par exemple pour le cheminement au bord du lac. Ne nous lançons donc pas dans une sorte de guéguerre qui n'est pas la nôtre. Il y a des opposants, ils feront cette guerre contre le McDonald's s'ils le souhaitent, mais ne nous lançons pas dans cette guerre-là qui n'est pas la nôtre et qui ferait que l'on aurait un tribunal qui viendrait nous dire la même chose, à savoir que ce n'était pas du ressort du Conseil communal et que ce n'est pas cela ni de cette manière-là qu'il devait décider. La Commission technique a tout à fait compris cet élément-là, c'est bien pour cela qu'elle dit qu'elle ne s'en est pas mêlée, et c'est tout-à-fait normal.

S'agissant des impôts, il va répondre quand-même. Le McDonald's va s'installer, le futur gérant du McDonald's, qui gère aussi les 2 McDonald's de Nyon, a actuellement sa société à Arzier-Le Muids. Il a pour intention de venir à Gland pour installer sa société qui gère ses McDonald's, qui gèrera donc 3 McDonald's puisque des bureaux seront prévus à Gland. Cela apportera donc effectivement des impôts, mais également des emplois, notamment pour les jeunes qui ont eu énormément de peine à en trouver pendant la période de la Covid-19 notamment. Cela apportera également de la visibilité, quoi qu'on en dise. On aime ou on n'aime pas, mais les gens passeront plus, viendront à Gland, verront aussi les commerces dans ce secteur et d'autres choses.

Pour ce qui est des routes, il rappelle quand-même qu'il y a 22'000 voitures sur cette artère actuellement et qu'on parle ici de 600 mouvements. Donc il veut bien que l'on nous dise que cela va tout démolir, mais il n'est pas sûr que ce soit la faute du McDo. Et là il pense que la partie des impôts et les avantages qui seront apportés de ce côté-là seront compensés, sachant qu'en plus on espère bien que dans la péréquation future il y aura une différence, une péréquation non plus que des ressources mais aussi des besoins, et là ce sont justement les besoins de villes comme Gland qui sont que l'on a plus de routes et plus de véhicules qui se promènent sur ces routes, donc effectivement on doit les refaire plus souvent, et cela pour l'instant la péréquation n'en tient pas compte. Mais cela devrait être le cas dans la future péréquation et il sera tenu compte de ce genre de choses dans le cadre de la péréquation. Donc par rapport à cela, il demande vraiment aux Conseiller-ère-s de ne pas confondre le présent objet, qui est un bon projet et qui assure aussi la sécurité pour les commerces aux alentours et Totem Escalade notamment. Pour l'instant, comme la Commission technique a pu voir sur place, c'est quand-même une grosse catastrophe. Il invite les Conseiller-ère-s à voter favorablement pour ce projet et à laisser ensuite les opposants aller en justice s'agissant de savoir si un McDo va venir ou non. Pour l'instant il a le droit de venir, comme la Constitution fédérale le lui permet.

- Le président rappelle qu'effectivement la discussion porte sur un préavis pour un aménagement routier qui a priori coûterait CHF 0.- à la Commune parce qu'il serait financé par les promoteurs. Il demande donc aux Conseiller·ère·s de revenir sur le sujet de cet aménagement routier, à savoir s'il·elle·s le souhaite ou non. Le débat sur le McDo pourra se faire ultérieurement et à d'autres endroits.
- M. José Caiano : va rester sur le sujet au niveau de la circulation. En théorie, normalement, c'est juste, il est interdit de circuler sur ce chemin qui rejoint les Avouillons. Mais en pratique, c'est différent. Aujourd'hui, on a un problème. On fait un bout de trottoir, il y a la circulation qui vient, il y a une étude, oui, certes, mais il trouve que cette étude est assez limitée parce qu'elle ne prend pas en charge la globalité. Il n'y a aucune proposition non plus dans cette étude, et il faut juste attirer l'attention que ce chemin-là, aujourd'hui, est une vraie autoroute. Il n'y a pas uniquement les ayants droit qui y circulent. Donc c'est pour cela qu'aujourd'hui il serait important de vérifier et de regarder ce qui pourrait arriver demain.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*À une large majorité, 8 avis contraires, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis n° 16 relatif à l'adoption du projet d'élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir au Chemin de Fontenailles, soit :*

- I. d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le plan d'élargissement de la chaussée et de création d'un trottoir (RC 31, DP 180, parcelle RF 566) soumis à l'enquête publique du 25 juin 2021 au 26 juillet 2021;*
- II. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues qui concernent le projet routier;*
- III. d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation pour le Canton.*

## **PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE**

### **7. Préavis municipal n° 17 relatif à une demande d'octroi d'un prêt de CHF 250'000.- à la Paroisse catholique de Nyon**

- La séance est fixée au lundi 4 avril 2022 à 20h00, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie des Municipaux responsables, Mme Isabelle Monney et M. Gilles Davoine. Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- Mme Anik Freuler : relève que, dans le préavis, il est mentionné que la communauté catholique a sécurisé un financement de près de CHF 4'350'000.- sur les CHF 4,6 Mios, et elle aimerait donc connaître la quantité de prêts qu'il y a par rapport aux dons.

Ensuite, dans le préavis municipal n° 83/2015 à l'origine, il est fait mention que « *le projet doit présenter un bon rapport qualité / investissement respectant le budget de 3 millions de francs* », et dans le présent préavis il est parlé de CHF 4,6 Mios. Elle aimerait donc bien comprendre la différence entre les deux.

En outre, dans le rapport de la Commission des finances relatif au préavis n° 83/2015, il est mentionné que « *la Municipalité versera les fonds seulement une fois que le permis de construire est délivré et la garantie que la communauté catholique assurera son financement requise* ». Apparemment cela n'est pas complètement financé. Elle aimerait savoir si le reste des CHF 850'000.- ont été versés et souhaiterait connaître le détail de ce qui reste à payer et d'où viennent les entreprises.

Il est également mentionné, dans le présent préavis, que « *les dons et legs encaissés par la Communauté catholique de Gland-Vich-Coinsins et affectés à la nouvelle chapelle reviendraient en priorité au remboursement du prêt octroyé par la ville de Gland* ». Si le Conseil communal devait ne pas accepter le Plan d'affectation à venir, qu'en serait-il et quel serait l'impact sur les remboursements pour la Commune ?

- M. Yves Froidevaux : a quelques questions et remarques. En premier lieu, il est indiqué comme base légale l'art. 44 al. 2 de la Loi sur les communes, et il s'interroge sur cette référence légale puisque cet article traite des compétences de la Municipalité et non pas du Conseil communal, et traite spécifiquement des possibilités de placements d'argent qu'a le Conseil; on parle de bons de la Confédération et des CFF, que l'on peut placer à la Banque cantonale vaudoise, etc., et il ne voit pas très bien le lien entre un prêt à une association privée et les placements des liquidités de la Commune. Il faudrait donc que la Municipalité renseigne les Conseiller·ère·s quant aux bases légales réelles permettant à la Commune de prêter à une association privée.

Ensuite, il s'interroge sur le fait que la Commune fasse un prêt sans contrepartie, c'est quand-même du jamais vu. Il ne sait pas si certain·e·s Conseiller·ère·s ont réussi à obtenir de l'argent d'une banque en n'offrant aucune contrepartie en échange. Il ne comprend pas cela et, en l'état, il trouve qu'un travail devrait être fait à ce sujet; il est parlé de logements, de terrains, et il pense qu'il y a peut-être des contreparties possibles dans ce projet.

Il aimerait que la Municipalité renseigne la Commission et le Conseil communal sur ces deux points.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **8. Préavis municipal n° 18 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'extension de la galerie du restaurant scolaire de Grand-Champ**

- La séance est fixée au mardi 29 mars 2022 à 19h00, au restaurant scolaire de Grand-Champ, en compagnie des Municipaux responsables, Mme Jeannette Weber et M. Thierry Genoud. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Aurélien Joye, GDG

*Membres* : Mme Magali De Preux Boscardin, GDG – Mme Stella Motta Larrivé, PS-Les Vert-e-s – M. Timothée Haesslein, PLR – M. Maurizio Di Felice, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- Mme Anik Freuler : relève qu'il est noté, en page n° 1 du préavis, que « *dès le début de l'année scolaire 2021-2022, le Relax'Resto s'est trouvé confronté à une forte hausse de fréquentation, tant au primaire qu'au secondaire* ». Serait-il possible de savoir si une étude a été menée afin de connaître les raisons de cette hausse ? Celle-ci est-elle due à la Covid-19 et au fait que les enfants doivent aller manger à la cantine plutôt que de rester à la maison avec les parents qui travaillent ? En outre, le collège de Grand-Champ va être surélevé. Elle aimerait savoir si les étages supplémentaires qui vont être mis sur le bâtiment de Grand-Champ ont été considérés dans ce plan pour augmenter la capacité du restaurant ?
- M. Samuel Freuler : déclare qu'à la lecture du préavis on remarque qu'une grande partie des coûts est liée à la structure métallique. Tout le monde sait qu'aux jours d'aujourd'hui il y a des pénuries et des grosses augmentations de prix. Il aimerait savoir dans quel cadre cela a-t-il été pris en compte dans ce préavis et si les délais prévus pourront être respectés au vu de la situation actuelle.

Lors de la séance de groupe de lundi dernier, un Conseiller a fait remarquer qu'il pourrait y avoir une coquille au niveau du chapitre « Amortissement ». En effet, si l'on additionne les chiffres mentionnés, la somme est plus élevée que le total du préavis, mais il pense que cela sera ajusté.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **9. Préavis municipal n° 19 relatif à l'acquisition d'une portion d'environ 770 m<sup>2</sup> de la parcelle n° 1587, l'octroi d'un DDP et la relocalisation d'un abri à vélos en vue du développement de la parcelle n° 1591 pour la création de logements à loyer accessible et logements en propriété par étage (PPE) à prix abordables**

- La séance est fixée au lundi 4 avril 2022 à 19h00, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie des Municipaux responsables, Mme Isabelle Monney et M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Michel Girardet, PLR

*Membres* : Mme Rosanna Vaccaro, GDG – M. Steve Binggeli, GDG – Mme Véronique Villaine, PS-Les Vert- e-s – M. Alain Pernet, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Roger Hemberger : aimerait que la Commission technique examine les points 5.2 et 5.3 de ce préavis, lesquels parlent très brièvement de l'attribution des logements et des PPE. Il lui semble qu'il devrait y avoir un règlement précis concernant les conditions pour l'attribution des appartements en PPE et en location, lequel n'est pas joint au préavis, ce qu'il trouve dommage car cela aurait peut-être facilité la décision.
- Mme Rosanna Vaccaro : rejoint la suggestion de M. Roger Hemberger. Dans le préavis, en page n° 10, il est mentionné des critères, et il est vrai que c'est un peu frustrant de devoir statuer en tant que commissaire sans avoir connaissance de ces critères. Elle a aussi un peu de mal à se dire qu'aujourd'hui, à Gland, en tant que grande ville, on ne puisse pas suivre le modèle d'autres grandes communes comme Nyon qui ont pour habitude de non seulement avoir des conventions, en tout cas les projets de ces dernières, mais aussi le projet d'acte. Les membres du Conseil communal devraient quand-même pouvoir statuer avec ne serait-ce qu'un projet d'acte, que ce soit pour la vente ou le DDP. Cela est également un élément important, notamment pour savoir ce qui se passe en cas de retours anticipés des constructions. Qui viendrait à payer ces derniers ? Est-ce la commune de Gland ? Comment la valeur de ces constructions est-elle déterminée ?

Elle pense qu'il s'agit d'un élément important, d'autant plus qu'elle rappelle aux Conseiller·ère·s que lors du traitement de l'autre préavis pour un DDP en souterrain, la question du retour anticipé de construction avait été vivement critiquée. Elle trouverait donc très intéressant que les Conseiller·ère·s puissent avoir non seulement le projet de la convention mais aussi le projet d'acte, et cela si possible avant la date de la séance de Commission afin que les membres de cette dernière puissent en prendre connaissance.

Elle a encore une autre remarque d'ordre plutôt financier. En page n° 12 du préavis, il est mentionné de frais d'achat de 4,5 %, alors qu'en page n° 10 il est parlé de 5 %. Peu importe si ces frais s'élèvent à 4,5 ou 5 %, mais il lui semble qu'il y a une erreur de calcul en page n° 12, car si l'on applique un taux de 4,5 % à CHF 438'750.-, cela l'étonne que cela fasse CHF 4'799.-.

- M. Yves Froidevaux : déclare que comme l'oblige l'art. 62<sup>bis</sup> du Règlement du Conseil communal, il doit se récuser sur ce dossier et souhaite que cela soit protocolé. En effet, il siège au sein du Conseil de fondation de Previva, l'une des 5 institutions investissant dans Equitim.

- M. Pascal Riesen : déclare qu'à la lecture de ce dossier, une question lui est venue sur le principe de ce préavis lui-même, qui regroupe en fait l'acquisition et la gestion du bien immobilier en question. Pourquoi cela se fait-il de cette manière ? Ne devrait-on pas plutôt avoir un préavis séparé pour ces deux questions ? Si ce n'est pas le cas, à partir du moment où les deux choses devraient rester regroupées, comment s'est fait l'appel d'offres ? On comprend qu'il y a deux sociétés, à savoir Equitim et Projectim. Lorsque l'on se renseigne, on voit que ces deux sociétés ont des intérêts communs et que certains membres du Conseil d'administration sont les mêmes. Il aimerait donc connaître les principes de gouvernance de ce type de dossier et dans quelle mesure ils sont appliqués.

Sa deuxième question concerne le futur de gestion de ces logements. En ce sens, il reprend ce qui a déjà été dit. On peut en effet regretter de ne pas avoir une meilleure définition de l'attribution des logements – il pense que les Conseiller-ère-s vont maintenant l'avoir – mais étant donné que le futur de gestion de ces logements va aller dans un sens croissant, ne faudrait-il pas amener une réflexion plus réfléchie sur une commission qui pourrait être rattachée à la Commune ? Si l'on va de l'avant avec ce genre de projets, et il y en aura de plus en plus, ne faudrait-il pas reprendre cela plutôt comme gestion directe ou avec une entité rattachée à la Commune ?

- Le président rappelle qu'en ce qui concerne la première partie, dans les divers débats qu'a eus le Conseil communal, le grand reproche à la Municipalité était de faire du saucissonnage, comme cela les choses passent petit à petit et on n'en voit pas la fin lors de la décision initiale. Ou alors il faut demander un projet global et, à ce moment-là, tout est inclus et on sait dès le début où on va en finir. Et c'est donc le grand débat ici. Les Conseiller-ère-s ont toujours reproché à la Municipalité de leur cacher la fin. Cela étant dit, le président laissera à la Commission le soin de répondre sur l'interrogation de M. Pascal Riesen de savoir, si dans ce cas précis, il aurait fallu saucissonner en deux le préavis ou le présenter dans sa globalité.
- Mme Anik Freuler : a une question un peu identique à celle qu'elle a posée auparavant au sujet de la cafétéria. S'agissant des abris pour les vélos, qui seront sacrément diminués, les nouveaux étages du collège de Grand-Champ ont-ils été pris en compte ? Elle aimerait également connaître le détail des CHF 135'000.- des frais de relocalisation de l'abri pour les deux-roues dans la mesure où, pour les deux autres constructions d'abris à vélos par le passé, ceux-ci s'élevaient à CHF 24'000.-. La question de l'éclairage avait aussi été posée, y en aura-t-il cette fois-ci dans le projet ?

Et puis elle rejoint également les questions de ses collègues concernant le règlement et les critères. Il est mentionné dans le préavis que ce sera pour des gens qui habitent à Gland, qui ont un intérêt à Gland, mais qu'en est-il une fois que les locataires partiront ? Il sera peut-être plus facile de choisir des nouveaux locataires qui habitaient déjà à Gland mais, par exemple pour les appartements à vendre, cela va être à son avis plus compliqué de forcer la vente à quelqu'un qui habite déjà à Gland ou qui a d'autres intérêts à Gland, parce que ce n'est pas tellement la loi du marché.

- M. Samuel Freuler : a également quelques questions concernant ce préavis. Pour compléter la remarque de son épouse à propos des propriétaires, y aura-t-il aussi une notion que ces derniers soient obligés d'habiter dans leur appartement et n'aient pas le droit de le mettre en location ? Par rapport au choix d'Equitim, y a-t-il eu une mise en concurrence ? Et puis il s'interroge sur le choix d'une caisse de pension, parce que cette dernière a une obligation de rendement et de rentabilité envers ses assurés, et comment peut-elle justifier, auprès de ceux-ci, un rendement moins bon sur une affaire comme celle-là ?

En parallèle de cela, la Municipalité s'est-elle posé la question de développer ce projet par elle-même ou en étant cheffe du projet et non pas en déléguant à quelqu'un d'autre ? Dans ce préavis, il lui manque aussi les informations sur l'aménagement de la nouvelle parcelle acquise. Il lit dans le préavis qu'il y a une servitude dont le revêtement devrait être supprimé, développé, et puis, en regardant les images, ce passage aujourd'hui est plutôt sur la parcelle non acquise. Il aimerait donc avoir des éclaircissements à ce niveau-là.

Dans le préavis, il est mentionné des possibilités au niveau environnemental, mais cela ne serait-il pas plutôt de la responsabilité de la Municipalité d'obliger par exemple le raccordement au réseau de chauffage à distance, de maximaliser les installations photovoltaïques et les toitures végétalisées ? Est-ce qu'une question de vocabulaire ? Mais si ce n'est pas le cas, dans le cadre de la Cité de l'énergie et d'un projet comme celui-ci, il pense qu'il faut plutôt être maximaliste que minimaliste.

Pour finir, y a-t-il une notion que le constructeur va travailler avec des entreprises locales ou régionales ? Par ailleurs, comme d'autres parcelles ont été développées autour, il doit être facile de pouvoir informer les Conseiller·ère·s sur une adéquation du prix d'achat de la parcelle en question par rapport au prix de vente des autres parcelles autour.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## AUTRES OBJETS

### **10. Postulat de Mme Stella Motta Larrivé et consorts intitulé « Réduire l'abandon des chats et leurs impacts sur la biodiversité »**

- Le président passe la parole à Mme Stéphanie Motta Larrivé pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### ***Décision***

*Par 24 oui, 23 avis contraires, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de Mme Stella Motta Larrivé et consorts intitulé « Réduire l'abandon des chats et leurs impacts sur la biodiversité » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.*

### **11. Interpellation de M. Sébastien Bertherin et de Mme Rosanna Vaccaro intitulée « Solidarité avec les réfugié·e·s de la guerre en Ukraine »**

- Le président passe la parole à M. Sébastien Bertherin pour le développement de son interpellation.
- M. Sébastien Bertherin : a remarqué que Mme Rosanna Vaccaro et lui-même ont un peu le même état d'esprit que la Municipalité. Au départ, l'interpellation – rédigée il y a plusieurs semaines – proposait également que la Municipalité fasse un don, ce qui a été fait. Le bâtiment du WWF a déjà été mis à disposition. Donc finalement, Mme Rosanna Vaccaro et lui-même sont très satisfaits de ce que la Municipalité a entrepris et savaient que les réponses à l'interpellation seraient données à ce jour, sous réserve du choix de chaque Conseiller·ère le souhaitant de faire don de son jeton de présence.
- Le président déclare que le Bureau a pris note de la demande de M. Sébastien Bertherin s'agissant du don du jeton de présence de la présente séance en faveur de l'Ukraine à travers l'association citée. Cette donation devra être faite nominativement et explicitement. Il invite donc les Conseiller·ère·s qui le souhaitent à s'annoncer auprès de la secrétaire afin de donner leur accord sur cette donation. Il demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement à l'interpellation.
- Mme Christine Girod : remercie M. Sébastien Bertherin pour le développement de son interpellation et, au vu des propos de ce dernier, elle considère qu'il estime que la Municipalité a répondu à son interpellation.
- M. Sébastien Bertherin confirme que tel est bien le cas.
- M. Rupert Schildböck : aimerait savoir si la ville de Gland songe à décorer le bâtiment communal aux couleurs du drapeau de la République d'Ukraine pour suivre l'exemple d'autres villes de La Côte, de Suisse et d'autres pays en Europe ?



- Mme Christine Girod : répond qu'il se trouve que la Municipalité a été sollicitée d'une manière très spontanée et relativement rapide par une personne glandoise l'invitant à participer à cette action. La décision y relative est intervenue hors des séances de la Municipalité dans la mesure où il fallait se décider rapidement. Par circulation d'emails, la Municipalité s'est prononcée en faveur de l'illumination du bâtiment communal aux couleurs de l'Ukraine. Malheureusement, suite à un petit couac interne à l'Administration et à l'organisation municipale, cette illumination n'a pas eu lieu. La volonté était là, il s'agissait d'une illumination le temps d'une soirée, mais cela n'a malheureusement pas pu se faire en temps et en heure voulus malgré la volonté présente.
- M. Sébastien Bertherin : aimerait savoir si, concernant le don du jeton de présence, il est possible de faire l'inverse, à savoir que les Conseiller·ère·s ne souhaitant pas faire don de leur jeton de présence de ce soir s'annoncent auprès de la secrétaire, et non l'inverse.
- Le président déclare qu'il s'agit-là d'une décision du Bureau, soutenue par lui-même, que de demander explicitement la donation de chacun·e. Comme il s'agit de quelque chose d'exceptionnel, les Conseiller·ère·s doivent explicitement manifester leur volonté.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **12. Interpellation de M. Marc Morel intitulée « Pour une meilleure gestion temporaire de notre système d'épuration »**

- Le président passe la parole à M. Marc Morel pour le développement de son interpellation.
- Conformément à la demande de l'interpellation, la Municipalité répondra par écrit à cette dernière lors de la prochaine séance du Conseil communal.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## **DIVERS**

## **13. Divers et propositions individuelles**

- M. Daniel Calabrese : a une question pour le Bureau. Le Conseil communal avait eu une présentation de vote électronique assez prometteuse il y a quelques temps et il aimerait savoir où cela en est.
- Le président répond que l'exemple du vote électronique qui a été présenté n'a, pour lui, pas été convaincant dans le scénario tel que présenté dans la mesure où, dans la proposition présentée, lors des votes, contrairement à ce qui se fait au Grand Conseil ou au Conseil national où l'on peut voir les tendances des voix, les soutiens et les oppositions sur le tableau général, cela s'avérait difficile, voire impossible. Le décompte des voix, l'ambiance des votations et un contrôle optique de chacun semble largement plus adéquat dans la situation du Conseil communal de Gland. Il n'a donc pas soutenu la continuation de cette démarche. Peut-être que M. Rupert Schildböck, qui lui en est convaincu, le fera lorsqu'il aura la présidence du Bureau et du Conseil communal. Mais en ce qui le concerne, il n'a pas été convaincu par la solution proposée.
- Mme Léonie Wahlen : tient à informer les Conseiller·ère·s qu'une séance d'information aura lieu le 5 avril prochain à 19h00, dans les locaux de Swissquote, concernant le référendum de « La Crétaux » dont la votation populaire aura lieu le 15 mai prochain. Des flyers sont également à disposition et elle invite les personnes intéressées à venir en chercher auprès d'elle à la fin de la présente séance.

- M. Patrick Messmer : relève que le président a très justement fait mention des dernières élections cantonales, dont il rappelle les chiffres, à savoir 28,8 % de participation à Gland, sur 34,3 % à l'échelle cantonale, pour désigner nos autorités pour les 5 prochaines années. La situation est pour le moins préoccupante. Dans ce contexte, il serait urgent de rappeler à la population qu'elle est invitée à exercer massivement ce droit le 10 avril prochain, à l'occasion du 2<sup>ème</sup> tour de l'élection au Conseil d'État.

Aussi, il adresse les questions suivantes à la Municipalité, avec l'espoir d'une réponse immédiate : la Municipalité a-t-elle tiré le bilan de cette évolution dramatique du taux de participation ? Y est-elle sensible ? Le cas échéant, a-t-elle envisagé un plan d'actions en vue des prochaines élections, voire votations, puisqu'il reste très peu de temps ? En tant qu'ancien député au Conseil communal depuis plus de 20 ans, il constate que l'action des partis politiques, qui tentent d'animer les campagnes électorales, est de plus en plus difficile : affichage hyper règlementé, interdiction d'accès à la déchèterie ou entrave à l'interface entre les devant les commerces et l'espace public, tarifs d'insertion dans la presse inaccessibles pour les partis vivant essentiellement des cotisations de leurs membres et des dons, peu d'espaces de débats publics ou de rencontres avec la population. La Municipalité n'a-t-elle finalement pas un rôle à jouer sur le plan démocratique ? Y est-elle sensible ? Les Conseiller-ère-s auraient-il-elle-s la chance d'avoir si ce n'est une réponse ou en tout cas une direction ce soir ?

- Mme Christine Girod : remercie M. Patrick Messmer pour cette question très pertinente. Évidemment que la situation peut paraître préoccupante. Elle est délicate quand il s'agit de se rendre compte que notre taux de participation n'est pas optimum et n'est pas le meilleur. M. Patrick Messmer a posé beaucoup de questions. À la question de savoir si la Municipalité en a tiré un bilan et si elle a des idées, elle répond que le bilan n'a pas pu être tiré en une semaine. Elle n'a pas non plus en tête les statistiques, qu'elle pourra fournir ultérieurement, mais cependant la Municipalité a des idées. La vie citoyenne et la vie démocratique donne en effet des droits et des obligations, mais c'est précisément un droit : le droit de vote n'est pas obligatoire, en tout cas pas dans le système suisse, pas avec la Constitution dont nous sommes dotés. Ce n'est donc pas – malheureusement ou heureusement, cela dépend comment on voit les choses – une obligation.

S'agissant de l'incitation, de faire envie, de faire des stands, de belles affiches ou des campagnes sur les réseaux sociaux, cela est effectivement de la responsabilité des partis politiques. Il s'agit-là d'une lourde responsabilité, tout le monde s'en rend bien compte, les personnes présentes ce soir sont toutes bien placées pour savoir que ce n'est pas toujours aisé, et elle a beaucoup de compréhension pour ce désarroi, car c'est un peu difficile. Elle n'est personnellement pas du tout opposée – et elle croit et espère que la Municipalité sera du même avis qu'elle. Évidemment que tout le monde aimerait avoir 50 % de participation, que la population se précipite pour remplir son bulletin de vote, et il y a là probablement une réflexion à faire d'une manière générale, que ce soit pour les votations que pour les élections. Il est vraisemblablement plus intéressant de voter pour un référendum que pour élire ses députés cantonaux.

Il y a probablement aussi un déficit dans les informations que la Municipalité peut donner aux Conseiller-ère-s, il y a certainement beaucoup de pistes, mais ce n'est évidemment pas avec plaisir que la Municipalité se rend compte de cette situation et c'est quelque chose à laquelle elle pourrait penser. Elle invite quand-même les Conseiller-ère-s à faire leur petite autocritique. La Municipalité va le faire, mais elle croit que c'est à toutes les autorités de le faire, qu'elles soient d'ailleurs cantonales ou communales. Donc voilà, elle voit cela vraiment d'une manière globale.

La Municipalité est également ouverte à entendre des questions relatives à l'affichage ou à l'accès à certains lieux comme la déchèterie. Elle rappelle quand-même que la Municipalité a mis à disposition des partis le marché du mercredi pour qu'ils puissent tenir des stands, et elle rappelle aussi que n'importe quel parti politique peut demander l'autorisation d'occuper l'espace public. Il s'agit-là d'une autorisation municipale et, à sa connaissance, la Municipalité n'a jamais refusé à un quelconque parti l'ayant demandé une autorisation d'être présent dans la rue le samedi matin ou le mercredi après-midi afin de distribuer des flyers ou des informations et d'aller au-devant du public. Cette possibilité existe, elle figure dans le Règlement communal, et elle invite donc les différents partis à en user pour les prochaines élections du 10 avril 2022.

- M. Martin Ahlström : rebondit sur la réponse de Mme la Syndique Christine Girod. Il sort personnellement des élections cantonales dont il était candidat malheureux, mais cela sera pour la prochaine fois. Il constate qu'effectivement, à Gland, l'environnement pour les manifestations politiques – élections et autres – est un peu plus strict que dans les autres communes. Et là il rebondit également sur ce qu'a dit M. Patrick Messmer, pourquoi les partis n'ont-ils plus accès à la déchèterie ? La ville de Gland interdit l'affichage des candidat·e·s alors que cela est autorisé dans la plupart des communes.

Troisièmement, il est vrai que la présence des partis politiques au marché était autorisée, mais qu'une seule fois, alors que 3 marchés avaient lieu avant les élections et que certains partis auraient bien souhaité être présents à 2 voire à 3 marchés. Il est vrai que c'est certainement aux partis politiques de faire le travail, mais il croit que la Municipalité pourrait faire quelques pas en plus envers ces derniers afin de justement améliorer leurs interventions en période électorale.

- Mme Regina Bovet : aimerait juste donner un petit indice concernant le pourcentage de participation si bas. Dans une commune en Suisse allemande, à savoir Schaffhouse, il faut effectivement aller voter sous peine d'avoir un jeton à payer. Peut-être que la Municipalité devrait prendre contact avec Schaffhouse. Elle a entendu que « Visions du Réel » aura lieu cette année et elle aimerait savoir s'il y aura une antenne à Gland ?
- Mme Isabelle Monney : répond que c'est ce qu'elle a annoncé dans ses communications, à savoir que « Visions du Réel » aura lieu à Gland et que les Conseiller·ère·s seront prochainement invité·e·s à participer à la soirée d'ouverture qui aura lieu le samedi 9 avril 2022, avec un apéritif de bienvenue à 18h00.
- M. Marc Morel : aimerait connaître les mesures prises par la Municipalité afin d'enrayer le trafic des puffs, soit des cigarettes électroniques jetables, dans les enceintes des écoles ? Serait-il possible d'avoir un point de vue sur cette problématique ? Il y a en effet beaucoup de trafic dans l'enceinte des Tuillières et de Grand-Champ.
- Mme Jeannette Weber : répond qu'elle est assez perplexe, parce qu'elle n'a jamais entendu parler de cela. Elle fait régulièrement des séances avec les directeurs des écoles et personne n'a parlé de cette problématique. Elle se renseignera et donnera la réponse lors de la prochaine séance, s'il y a vraiment un problème.
- M. Marc Morel : remercie Mme la Municipale Jeannette Weber pour sa réponse. Il a personnellement deux enfants dans ces établissements scolaires, lesquels parlent tous les jours de ce problème.
- M. José Caiano : déclare qu'il y a en effet un problème de trafic. Une émission à ce sujet a été diffusée sur la RTS et plusieurs écoles sont impactées par ce phénomène, lequel mérite que l'on s'y intéresse au plus vite, parce qu'il s'agit de jeunes qui achètent ces puffs sur Internet en grosses quantités afin de les revendre.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller·ère·s le jeudi 5 mai 2022 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h20.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le Président :

  
Rasul Mawjee



La secrétaire :

  
Karine Teixeira Ferreira

Annexes<sup>1</sup> :

1. Communications du Service des infrastructures et de l'environnement
2. Communications du délégué au Conseil intercommunal de l'ORPC du district de Nyon
3. Postulat de Mme Stella Motta Larrivé et consorts intitulé « Réduire l'abandon des chats et leurs impacts sur la biodiversité »
4. Interpellation de M. Sébastien Bertherin et de Mme Rosanna Vaccaro intitulée « Solidarité avec les réfugié·e·s de la guerre en Ukraine »
5. Interpellation de M. Marc Morel intitulée « Pour une meilleure gestion temporaire de notre système d'épuration »

<sup>1</sup> Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland